

La lettre d'info

de l'Association Nationale de Retraités, reconnue d'intérêt général

Août 2025

À LA UNE

ANR Actualités. L'ANR et le débat sur les retraites

« Nous le constatons tous les jours, les retraités sont un des thèmes majeurs du débat politique. Présentés comme un enjeu économique pour notre pays, les retraités apparaissent comme la variable d'ajustement des finances publiques. La réalité sociale des retraités est pourtant tout autre et les enjeux économiques vont bien au-delà de cette vue partielle » souligne les responsables de la commission « Défense » de l'ANR.

Lors de l'Assemblée générale à Erdeven en Bretagne, la motion 2025 validée par l'ensemble des représentants de l'ANR avait pour titre : « **Non, les retraités ne sont pas une variable d'ajustement budgétaire** » et pourtant **quelques jours plus tard...** Le plan d'économies budgétaires dévoilé par François Bayrou, le 15 juillet dernier, a présenté de nombreuses mesures qui ne vont pas arranger le pouvoir d'achat des retraités. Gel des pensions, suppression de l'abattement de 10%... qui serait remplacé par un abattement forfaitaire de 2 000 euros pour certains retraités. Néanmoins tous les retraités seraient perdants avec l'année blanche... Chaque retraité aurait pu voir sa pension légèrement augmentée de **1,1% à 1,3%**, selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) en janvier 2026. Finalement, si l'année blanche est confirmée, le manque à gagner serait bien réel, et encore plus important pour un retraité touchant une pension moyenne, qu'un autre plus modeste.

Cependant les retraités de l'ANR n'ignorent rien des défis que doit affronter notre système de retraite actuel et souhaitent une réflexion globale et cohérente permettant de les relever.

Vie des groupes.

ANR Cotes d'Armor (22) Voyage...Voyage en Slovaquie du lundi 15 au 22 septembre 2025 en association avec l'ANR 35, voyageur Aven Tour, départ de Rennes. Un séjour ANCV seniors en vacances vient d'être réalisé dans le Jura en mai avec beaucoup de succès, le projet à Seignosse dans les Landes fin septembre vient d'être annulé : manque de participants (pourrait être reporté en 2026). Et déjà des propositions pour 2026: Beg-Meil dans le Finistère Sud, au village club du Soleil, du 13 au 20 juin 2026 (seniors en vacances) et l'Espagne à Calella au nord de Barcelone en septembre-octobre 2026... <https://anr22.org/>

ACTUALITÉS

Démarchage téléphonique : les nouvelles règles !

Votée le 30 juin 2025, la loi visant à lutter contre les fraudes aux aides publiques introduit de nouvelles restrictions concernant le démarchage commercial par téléphone ou par voie électronique. Désormais, dans certains secteurs spécifiques, ce démarchage est strictement interdit. D'autres mesures d'encadrement entreront en vigueur à l'été 2026.

Consentement obligatoire avant tout appel commercial : Depuis le 1er juillet 2025, une entreprise ne peut plus vous appeler à des fins commerciales sans votre accord préalable. Ce consentement devra être clairement exprimé, volontaire et réversible à tout moment. Cela signifie que vous devez avoir donné explicitement votre accord, par exemple lors d'un achat en magasin, d'une visite commerciale ou en remplissant un formulaire.

Important : les entreprises devront être capables de prouver qu'elles ont bien obtenu votre consentement.

Comment utiliser vos chèques-vacances ?

Trajet de train, nuit d'hôtel, séjour en camping, entrée de parc de loisirs ou de musées... Pendant la saison estivale, les chèques-vacances vous permettent de payer de nombreuses prestations. Vous pouvez également transformer à tout moment vos chèques du format papier au format digital (et inversement). **Il faut rappeler que tout changement est payant.**

Le chèque-vacances est un dispositif de l'Association nationale des chèques-vacances (ANCV) à visée sociale. Il permet tout au long de l'année aux salariés du secteur privé et aux agents de la fonction publique de payer une partie de leurs vacances ou de leurs loisirs, auprès de prestataires ou de sites de réservation en ligne conventionnés par l'ANCV. Il est utilisable en France ou au sein de l'Union européenne. Le chèque-vacances a une durée de validité de 2 ans, en plus de l'année d'émission. Les chèques qui ont été émis en 2024 sont valables jusqu'au 31 décembre 2026.

Dernière minute : les chèques vacances sont de retour : Le Conseil d'État vient d'annuler la circulaire du 2 août 2023, qui **excluait les retraités de la fonction publique d'État** du dispositif des chèques-vacances. Les syndicats avaient saisi la justice, arguant d'un vice de procédure. Désormais, la circulaire de décembre 2020 redevient applicable : **tous les retraités civils, militaires, ouvriers d'État peuvent redemander des chèques-vacances**, sous conditions de ressources.

Changement de TVA : quel impact sur les prix de l'électricité ?

Depuis le 1^{er} août 2025, la France s'aligne sur le droit européen et harmonise les taux de TVA sur l'électricité. Ce changement donne lieu à des modifications de calcul sur les factures d'électricité afin de stabiliser les tarifs réglementés, indique la Commission de régulation de l'énergie.

La loi de finances pour 2025 a validé, à compter du 1^{er} août 2025, la suppression du taux de TVA réduit à 5,5 % sur les factures d'électricité. C'est une mise en conformité fiscale avec le droit européen. La France appliquait une TVA réduite de 5,5 % sur l'abonnement et une TVA normale à 20 % sur la consommation. Or, cette double taxation n'est pas autorisée par l'Union européenne qui impose des taux de TVA uniformes. Un taux de TVA à 20 % sera désormais appliqué sur l'abonnement.

BONS PLANS

Réouverture du guichet MaPrimeRénov' : quelles seront les nouvelles modalités du dispositif ?

Depuis fin juin, vous ne pouviez plus déposer de demande de subvention MaPrimeRénov' pour une rénovation énergétique d'ampleur de votre logement. L'accès à ce soutien financier sera alors restreint, et les modalités du dispositif modifiées. MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur vous permet, dans le cadre d'une rénovation globale, de financer des travaux au sein de votre logement pour gagner en confort en été comme en hiver, et réaliser des économies d'énergie. La plateforme informatique sur laquelle vous pouvez déposer un dossier pour bénéficier de ce soutien financier rouvrira **le 30 septembre 2025**. Actuellement, il est en revanche toujours possible de déposer un dossier de demande d'aide pour des travaux ciblés, comme l'isolation de la toiture terrasse de votre habitation ou l'installation d'un système de production de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire thermique (le parcours mono-geste <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35083>).

Voyages en train : les règles de limitation des bagages

Les voyageurs des TGV Inoui et Intercités doivent respecter les règles de la SNCF concernant leurs bagages à bord des trains. Depuis février 2024, les règles imposées par la SNCF sont entrées en vigueur et autorisent au maximum pour chaque voyageur :

- 2 bagages aux dimensions maximales de 70 x 90 x 50 cm (valise, sac de randonnée, sac de sport, etc.) ;
- 1 bagage à main aux dimensions maximales de 40 x 30 x 15 cm (sac à dos, cabas, sac à main, sacoche d'ordinateur, etc.).

Tous les bagages doivent être étiquetés. La consigne générale du transporteur est : « Vous devez simplement être en mesure de porter vous-même en une seule fois tous vos bagages. »

Les voyageurs qui ne respectent pas les consignes relatives aux bagages encouront une amende de 50 euros par bagage non conforme ou excédentaire (150 euros pour un bagage gênant la circulation dans les couloirs)

Été 2025 : 3.000 aînés isolés vont partir en vacances avec les Petits Frères des Pauvres

Chaque été, les Petits Frères des Pauvres envoient des aînés isolés et modestes en vacances. Cette tradition leur offre une échappée, une parenthèse conviviale et maintient le lien social. L'été peut accentuer l'isolement des personnes âgées, leurs familles et proches partant en vacances. Depuis près de 80 ans, l'association œuvre pour que ces aînés, quel que soit leur niveau d'autonomie, puissent partir en vacances. <https://www.petitsfreresdespauvres.fr/sinformer/actualites/category/vacances/>

À L'ACTION

Comment prévenir les risques de noyade ?

Pour l'été 2025, Santé publique France et le ministère de la Santé relancent leur campagne de prévention des noyades, ciblant les moins de 6 ans et les personnes âgées.

Recommandations adultes :

- Respecter les règles de sécurité et interdictions de baignade.
- Privilégier les zones de baignade surveillées.
- Entrer dans l'eau progressivement (tête, nuque, ventre), évite les chocs thermiques, si l'écart de température est grand.

Recommandations personnes âgées :

- Adapter l'intensité et la distance de nage à vos capacités.
- Consulter votre médecin ou pharmacien, surtout en cas de maladie chronique ou de prise de médicaments.

Rappel : Le numéro d'appel d'urgence européen est le 112 et **le numéro d'urgence en mer est le 196.**

La moitié des Français déclare qu'un proche âgé a déjà été victime d'une cyberattaque

Une nouvelle étude* d'Avast (entreprise spécialisée dans la protection informatique) met en avant -sans trop de surprise d'ailleurs- l'extrême vulnérabilité des aînés face aux cybermenaces et cyberattaques et souligne le rôle essentiel de l'entourage familial pour les protéger. Explications.

Escroqueries, vols de données, arnaques financières ou encore malwares – cette étude menée par Avast montre comment les hackers s'attaquent aux personnes âgées et appelle à une mobilisation de l'entourage pour accompagner les générations les plus vulnérables.

Alors qu'une large majorité (84%) des Français a des personnes âgées dans leur entourage, plus des deux-tiers (68%) d'entre eux se disent inquiets à l'idée que leurs aînés puissent tomber dans le piège d'une escroquerie en ligne. On le sait, d'une manière générale, les seniors et les personnes âgées sont plus naïves lorsqu'elles naviguent sur le web ou lorsqu'elles reçoivent des messages.

L'INFO DU MOIS : Le leasing social de voitures électriques bientôt de retour : quelles seront les modalités ?

Le leasing social vous permet de disposer d'une voiture électrique en payant un loyer mensuel, sans être obligé d'en faire l'acquisition *in fine*. Le contrat de location doit durer au moins 3 ans. Ce mécanisme de location réservé aux ménages les plus modestes avait été mis en place, pour une première vague de commandes de voitures, entre le 1^{er} janvier et le 15 février 2024. Il est reconduit pour une nouvelle édition à partir du 30 septembre 2025.

Le leasing social est un dispositif de soutien à la location longue durée de voitures électriques. Pour en bénéficier en 2025, les conditions exigées sont les mêmes qu'en 2024 :

Votre revenu fiscal de référence : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13216> par part doit être inférieur ou égal à 16 300 € (pour l'année 2025, il s'agit de votre revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'imposition de 2024 : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F99>).

INFOS PRATIQUES

OFFRE SPORTS ET ACTIVITÉS CULTURELLES

La Poste propose aux postiers retraités, et aux ayants droit (conjoint et enfants à charge jusqu'à leurs 25 ans inclus*) une participation financière sous certaines conditions (voir paragraphe concerné) pour une activité pratiquée à 80% durant la saison en cours.

*L'offre est accessible aux enfants jusqu'à leurs 19 ans sans condition de scolarité et de rattachement fiscal et pour les enfants de plus de 19 ans, et jusqu'à 25 ans inclus : à condition que l'enfant soit scolarisé et rattaché au foyer fiscal. Justificatifs à fournir : certificat de scolarité au nom de l'enfant pour l'année scolaire 2024/2025 + déclaration de revenus (page 1 et 2 où figure l'enfant à charge).

Aucune limite d'âge n'est fixée pour les enfants en situation de handicap. Pour les demandes concernant un enfant en situation de handicap merci de fournir : carte d'invalidité ou relevé CAF sur lequel apparaît le versement de l'AEEH (Allocation de l'Enfant Handicapé) ou l'AAH (Allocation de l'Adulte Handicapé).

Remplissez votre demande via l'espace dédié : <https://eas.portail-malin.com/eas-web/web/home?execution=e1s1>

Sur délégation de gestion du CSE-C, La Poste gère vos commandes de prestations sociales via l'Espace Activités Sociales jusqu'au 31 Décembre 2025.

Voyage au cœur du Sultanat d'Oman

Entre montagnes escarpées, dunes orangées, oasis verdoyantes et villages nichés sous les palmiers-dattiers, Oman dévoile une nature spectaculaire et préservée. Ce pays authentique, bordé par l'océan Indien et les sables du désert d'Arabie, évoque l'Orient des Mille et une Nuits, sur les traces de Sinbad et des anciennes caravanes d'encens.

Les plus : Découverte de sites incontournables comme Mascate, la capitale, mais aussi de lieux cachés comme les villages-oasis de Misfat et Birkat Al Mauz, la visite de l'écomusée Bait Al Safah, une nuit dans un campement au cœur du désert de Wahiba, La présence d'un guide francophone durant les excursions, L'assurance assistance rapatriement y compris en cas d'épidémie ou pandémie (ASSURINCO / MUTUAIDE) incluse.

Renseignements : <https://www.touloisirs.fr> Téléphone : +33 1 44 06 45 45

Votre version imprimable « .pdf » de cette lettre : <https://tinyurl.com/ANRLETa>

Vos anciens numéros : <https://www.adherents.ansiege.fr/publications/>

Recevez en priorité La Lettre d'INFO (newsletter)

Vous devez impérativement vous inscrire sur notre site <https://www.ansiege.fr/newsletter/>

Réalisation : Communication de l'ANR août 2025



ANR Siège

13, Rue des Immeubles-industriels
75011 PARIS



<https://www.ansiege.fr/>



ansiege@orange.fr



<https://www.facebook.com/ANR.BienVivreSaRetraite/>

Ouvert à tous, la vie de nos Groupes



<https://www.facebook.com/groups/groupeledesamisdelanr>